

# CREFOP Normandie / Commission 4 Emploi- Economie

## Proposition de note de cadrage de la Commission

Version du 23 novembre 2021

### Préambule

L'insertion socioprofessionnelle est un enjeu important et structurel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. « NEETS », « invisibles », « publics hors cases », les acteurs de l'insertion et de la formation ont développé des actions et des réseaux pour trouver des solutions pour ces publics en manque d'alternatives pour intégrer le marché du travail. Le développement d'initiatives territoriales et le financement de plusieurs plans gouvernementaux ainsi que la persistance des difficultés d'insertion ont présidé à la création de la Commission 4 Emploi-économie du CREFOP, dans le but de développer les coopérations et en tenant compte des systèmes de contraintes institutionnelles de chacun.

La Commission 4 rassemble des acteurs régionaux pour soutenir la mise en réseau des partenaires de l'insertion et de la formation et souhaite poursuivre les travaux engagés en 2021 visant à faciliter les démarches des acteurs invités à « aller vers » les publics en difficulté d'insertion.

Il s'agit ici de s'interroger collectivement et sur un plan institutionnel, sur les manières de tendre vers des dispositifs plus intégrés alliant des démarches pour aller au contact des populations les plus éloignées de l'emploi et les ramener dans les dispositifs existants avec un accueil adapté.

Dans un premier temps, cette démarche exploratoire s'est engagée de manière plus spécifique sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par un ensemble d'actions publiques dans le champ de l'emploi et de la formation notamment dans le cadre du plan de relance. Ces travaux n'ont cependant pas vocation à se restreindre à ce périmètre, les conditions de transférabilité à d'autres territoires seront également étudiées.

Une étape « terrain » est également envisagée afin d'avoir un retour sur la méthode proposée par un panel d'acteurs locaux sur quelques quartiers.

### Une politique d'alliance, pour quoi faire ?

Cette alliance d'acteurs qui vise l'objectif stratégique de tendre vers un écosystème plus intégré, repose sur 2 grandes étapes :

1. **Identifier et prioriser des objectifs communs opérationnels et réalistes ;**
2. Sur cette base, engager un travail pour :
  - **Mieux coordonner les offres de services existantes**, notamment de droit commun, mieux les connaître et les faire connaître,
  - **Créer des services ou des actions commun(e)s** pour encourager le travail en réseau,
  - **S'outiller collectivement pour suivre et évaluer**, notamment en interrogeant les effets collatéraux et la transférabilité à d'autres publics ou territoires.

## Une politique d'alliance, pour qui ?

La présente commission se concentre sur les dispositifs qui visent les publics éloignés de l'emploi et de la formation :

- Et résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Avec ou sans emploi
- Inscrits ou non auprès d'une institution les identifiant comme en recherche d'un emploi (Pôle emploi, mission locale, RSA, Cap emploi...)

## Une politique d'alliance, avec qui ?

- Les habitants : conseils citoyens, associations sociales, sportives et culturelles, autres instances de démocratie participative (conseils de quartier...)
- Les acteurs qui accueillent et orientent :
  - Au contact des publics de manière générale : travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, associations sociales, sportives, culturelles, bailleurs sociaux (ce qui nécessite un travail sur le partage d'informations qui ne trahisse pas le secret professionnel)...
  - Ou qui sont spécialisés sur les questions d'emploi et de formation : pôle emploi, mission locale, circonscriptions d'action sociale, cap emploi, organismes de formation, organismes d'insertion (SIAE)...
- Les recruteurs : employeurs potentiels

## Suite des travaux (pour mémoire)

A partir de l'objectif stratégique global et des objectifs formulés dans les différentes institutions, **la session du 17 décembre doit permettre d'identifier et prioriser des objectifs communs opérationnels et réalistes.**

Afin de renforcer la place des partenaires au sein de cette instance, la présente feuille de route de la commission devra être validée en interne de chaque institution.

Besoin d'étendre la diversité des partenaires de cette commission : Département (via le CAS ?, clause d'insertion/publics RSA) ou Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté...

Lister les contractualisations des différentes institutions liées à l'insertion (DC et spécifique) :

- DREETS + Pôle Emploi + ML : Plan de relance / Un jeune une solution (GJ, AIJ, aide à l'embauche...) ; Emplois Francs et postes FONJEP
- Conseil Régional et DREETS : PRIC
- Conseil Régional : Politique Région
- IAE : Pacte ambition pour l'IAE
- Pôle Emploi : Contrat de service national + financements spé' PV (renfort de personnel) + Emplois Francs
- CAF : COG